

RCS : ROUEN Code greffe : 7608

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ROUEN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2005 B 00294 Numéro SIREN : 481 702 652 Nom ou dénomination : A.S.F

Ce dépôt a été enregistré le 20/10/2023 sous le numéro de dépôt 7785

SARL A.S.F.
MODULE NUMERO 2
ZONE D'ACTIVITE DU PARC
76770 MALAUNAY

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE - ROUEN
Acte déposé le :
20 OCT. 2023

*Dossier financier de l'exercice en Euros
Période du 01/01/2022 au 31/12/2022*



Activité principale de l'entreprise : TRAVX MENUISERIE METAL ET SERRURERIE

Nous vous présentons ci-après le dossier financier qui se décompose ainsi :

Dossier financier de l'exercice en Euros

Fait à LE HOULME
Le 06/10/2023

LORTHIOS SEBASTIEN
EXPERT COMPTABLE

SARL SILL EXPERTISE II
12 A RUE RICHARD DU FOUR

76770 LE HOULME
02 32 93 61 19

SARL A.S.F.

MODULE NUMERO 2
ZONE D'ACTIVITE DU PARC
76770 MALAUNAY

COMPTES ANNUELS du 01/01/2022 au 31/12/2022

	Pages
- <i>Bilan actif-passif</i>	1 et 2
- <i>Compte de résultat</i>	3 et 4
- <i>Annexe</i>	5 à 16

SARL SILL EXPERTISE II

12 A RUE RICHARD DUFOUR

76770 LE HOULME

02/32/93/61/19

51

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2022 12		Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	
	Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles					
	Frais d'établissement					
	Frais de développement					
	Concessions, brevets et droits similaires	1 871.20	1 871.20			
	Fonds commercial (1)					
	Autres immobilisations incorporelles					
	Avances et acomptes					
	Immobilisations corporelles					
	Terrains					
	Constructions					
	Installations techniques, matériel et outillage	16 004.82	11 779.48	4 225.34	4 040.89	184.45 4.56
	Autres immobilisations corporelles	60 596.04	44 992.05	15 603.99	34 253.58	18 649.59 54.45
	Immobilisations en cours					
	Avances et acomptes					
	Immobilisations financières (2)					
	Participations mises en équivalence					
	Autres participations					
	Créances rattachées à des participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts					
	Autres immobilisations financières	3 420.00		3 420.00	3 420.00	
	Total II	81 892.06	58 642.73	23 249.33	41 714.47	18 465.14 44.27
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours					
	Matières premières, approvisionnements	24 436.09		24 436.09	11 673.09	12 763.00 109.34
	En-cours de production de biens					
	En-cours de production de services					
	Produits intermédiaires et finis					
	Marchandises					
	Avances et acomptes versés sur commandes					
	Créances (3)					
	Clients et comptes rattachés	845 669.15	2 634.52	843 034.63	387 636.92	455 397.71 117.48
	Autres créances	36 940.76		36 940.76	40 539.25	3 598.49 8.83
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé					
	Valeurs mobilières de placement					
	Disponibilités	538 366.74		538 366.74	601 460.28	63 091.54 10.43
	Charges constatées d'avance (3)	9 017.81		9 017.81	8 005.02	1 012.79 12.65
	Total III	1 454 432.55	2 634.52	1 451 798.03	1 049 314.56	402 483.47 38.36
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)					
	Primes de remboursement des obligations (V)					
	Ecart de conversion actif (VI)					
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 536 324.61	61 277.25	1 475 047.36	1 091 029.03	384 018.33 35.20

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

SR

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2022 12	Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 15 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	15 000.00	15 000.00		
	Réserves				
	Réserve légale	1 500.00	1 500.00		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	523 886.09	383 538.09	140 348.00	36.59
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	234 243.89	260 348.00	26 104.11	10.03
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	Total I	774 629.98	660 386.09	114 243.89	17.30
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit		12 557.09	12 557.09	100.00
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	546.03	631.38	85.35	13.52
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		1 992.80	1 992.80	100.00
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	471 823.67	189 658.59	282 165.08	148.78
	Dettes fiscales et sociales	164 365.08	187 644.66	23 279.58	12.41
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	22 626.10	6 060.10	16 566.00	273.36
	Produits constatés d'avance (1)	41 056.50	32 098.32	8 958.18	27.91
	Total IV	700 417.38	430 642.94	269 774.44	62.64
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	1 475 047.36	1 091 029.03	384 018.33	35.20

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

700 417.38 422 370.05

511

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 475 047.36 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 2 958 530.23 Euros et dégageant un bénéfice de 234 243.89 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Lors d'une Assemblée Générale Extraordinaire datée du 04 mai 2022, il a été constaté que Monsieur DELAUNAY Arnaud, associé co-gérant, a apporté l'ensemble de ses parts soit 750 parts détenues dans la société, au profit de la **SAS IDEES SOLUTIONS**, et qu'en conséquence, cette dernière devient la nouvelle associée personne morale à hauteur de 50 % de la SARL A.S.F.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Etat des immobilisations

		Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
			Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement	TOTAL			
Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	1 871		
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales agencements aménagements des constructions				
Installations techniques. Matériel et outillage industriel		13 711		2 294
Installations générales agencements aménagements divers		5 739		5 633
Matériel de transport		62 451		293
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		4 766		
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
	TOTAL	86 667		8 220
Participations évaluées par mises en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts, autres immobilisations financières		3 420		
	TOTAL	3 420		
	TOTAL GENERAL	91 958		8 220

		Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
		Poste à Poste	Cessions		
Frais établissement et de développement	TOTAL				
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL			1 871	1 871
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales agencements aménagements constr.					
Installations techniques, Matériel et outillage industriel				16 005	16 005
Installations générales agencements aménagements divers				11 372	11 372
Matériel de transport			17 120	45 624	45 624
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			1 166	3 600	3 600
Emballages récupérables et divers					
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
	TOTAL		18 286	76 601	76 601
Participations évaluées par mises en équivalence					
Autres participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts, autres immobilisations financières				3 420	3 420
	TOTAL			3 420	3 420
	TOTAL GENERAL		18 286	81 892	81 892

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais établissement recherche développement TOTAL				
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	1 871			1 871
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales agencements aménagements constr.				
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	9 670	2 110		11 779
Installations générales agencements aménagements divers	5 432	658		6 089
Matériel de transport	28 972	9 400	2 923	35 449
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	4 299	321	1 166	3 454
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	48 373	12 488	4 089	56 772
TOTAL GENERAL	50 244	12 488	4 089	58 643

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Frais étab.rech.développ. TOTAL					
Autres immob.incorporelles TOTAL					
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Instal.générales agenc.aménag.constr.					
Instal.techniques matériel outillage indus.	2 110				
Instal.générales agenc.aménag.divers	658				
Matériel de transport	9 400				
Matériel de bureau informatique mobilier	321				
Emballages récupérables et divers					
TOTAL	12 488				
TOTAL GENERAL	12 488				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur immobilisations incorporelles					
Sur immobilisations corporelles					
Sur titres mises en équivalence					
Sur titres de participation					
Sur autres immobilisations financières					
Sur stocks et en cours					
Sur comptes clients	2 099	2 137	1 601		2 635
Autres provisions pour dépréciation					
TOTAL	2 099	2 137	1 601		2 635
TOTAL GENERAL	2 099	2 137	1 601		2 635
Dont dotations et reprises					
d'exploitation		2 137	1 601		
financières					
exceptionnelles					

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	3 420		3 420
Clients douteux ou litigieux	3 161	3 161	
Autres créances clients	842 508	842 508	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	1 184	1 184	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 870	2 870	
Impôts sur les bénéfices	16 390	16 390	
Taxe sur la valeur ajoutée	15 180	15 180	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers état et autres collectivités publiques			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	1 317	1 317	
Charges constatées d'avance	9 018	9 018	
TOTAL	895 048	891 628	3 420
Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine				
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	471 824	471 824		
Personnel et comptes rattachés	40 122	40 122		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	122 450	122 450		
Obligations cautionnées				
Autres impôts taxes et assimilés	1 793	1 793		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	546	546		
Autres dettes	22 626	22 626		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	41 057	41 057		
TOTAL	700 417	700 417		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	12 555			
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.	546			

5/1

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	224 755
Autres créances	
Valeurs mobilières de placement	
Disponibilités	
Total	224 755

511

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 226
Dettes fiscales et sociales	1 650
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	11 832
Total	28 708

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	9 018
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
Total	9 018
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	41 057
Produits financiers	
Produits exceptionnels	
Total	41 057

57

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Crédit bail

(Code monétaire et financier R 313-14)

Nature	Terrains	Constructions	Instal. Matériel et Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine				223 711	223 711
Amortissements					
- cumuls exercices antérieurs				54 168	54 168
- dotations de l'exercice				42 426	42 426
Total				96 594	96 594
Redevances payées					
- cumuls exercices antérieurs				87 001	87 001
- exercice				42 047	42 047
Total				129 048	129 048
Redevances restant à payer					
- à un an au plus				46 864	46 864
- entre 1 et 5 ans				57 401	57 401
- à plus de 5 ans					
Total				104 265	104 265
Valeur résiduelle					
- à un an au plus					
- entre 1 et 5 ans				1 009	1 009
- à plus de 5 ans					
Total				1 009	1 009

A.S.F

**Société à responsabilité limitée
au capital de 15 000 euros
Siège social : module n° 2
Zone d'Activités du Parc
76770 MALAUNAY**

**-----
RCS ROUEN 481 702 652**

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 12 AVRIL 2023**

Procès verbal certifié conforme à l'original

L'an deux mille vingt-trois,

Le 12 avril,

A 18 heures,

Les associés de la société A.S.F. société à ~~responsabilité limitée~~ au capital de 15 000,00 euros, divisé en 1 500 parts de 10,00 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle au module n° 2, Zone d'Activités du Parc 76770 MALAUNAY, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents :

- Monsieur Stéphane MAINEULT, détenteur de 750 parts sociales, ci sept cent cinquante parts,
- SAS IDEES SOLUTIONS représentée par Monsieur Arnaud DELAUNAY, détentrice de 750 parts sociales, ci sept cent cinquante parts,

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels, la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Stéphane MAINEULT, cogérant associé,

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion établi par la gérance.
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et quitus à la gérance.
- Affectation du résultat de l'exercice.
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce et décision à cet égard.
- Rémunération de la cogérance.
- Questions diverses.
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- La feuille de présence.
- L'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2022.
- Le rapport de gestion établi par la gérance.
- Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que tous les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, établis par la gérance.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

STI

PREMIÈRE RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39, 4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

L'Assemblée générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 234 243,89 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	234 243,89 euros
A titre de dividendes aux associés	144 000,00 euros
Soit 96,00 euros par part	
Le solde	90 243,89 euros

En totalité au compte « autres réserves » qui s'élève ainsi à 614 129,98 euros.

Le paiement des dividendes sera effectué le 31 mai 2023.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction prévue à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts.

L'Assemblée Générale prend acte qu'il a été rappelé aux associés que :

- Suite à la Loi de Finance pour 2013, les dividendes perçus, éligibles à la réfaction prévue à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts, font l'objet, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, d'un prélèvement forfaitaire de 12,8%, non libératoire, imputable sur l'impôt dû l'année suivante et, en cas d'excédent, restituable pour ceux qui ne souhaitent pas opter pour la Flat Tax.
- Peuvent demander à être dispensées du prélèvement les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année qui précède le versement.

577

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

L'Assemblée Générale reconnaît avoir été informée qu'en application de l'article L.131-6 alinéa 3 du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par les associés qui ont le statut TNS dans la Société, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- aux prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,
- aux cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

Il est précisé que, conformément à l'article 25 VI de la loi n° 2014-626 du 18 juin 2014, ces dispositions ainsi que celles de l'article L. 131-6-2 du Code de la sécurité sociale sont applicables aux cotisations et aux contributions de sécurité sociale dues au titre des périodes courant à compter du 1^{er} janvier 2015.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement de 40 %		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31 Décembre 2021	120 000 euros Soit 80.00 euros par titre	0	0
31 Décembre 2020	47 500 euros Soit 31.67 euros par titre	0	0
31 Décembre 2019	47 500 euros Soit 31.67 euros par titre	0	0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

57

TROISIÈME RESOLUTION

L'Assemblée Générale après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune desdites conventions.

Chaque intéressé n'ayant pas pris part au vote de la convention le concernant, cette résolution est adoptée à l'unanimité des autres associés présents ou représentés.

QUATRIÈME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate que la convention portant sur les locations immobilières conclue le 1^{er} novembre 2007 ne peut être soumise à l'approbation de l'Assemblée, tous les associés étant concernés par la convention et ne pouvant en conséquence prendre part au vote.

L'assemblée prend acte que ladite convention, décrite dans le rapport spécial prévue à l'article L.223-19 du Code de Commerce, produit néanmoins tous ses effets.

CINQUIÈME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte qu'au titre de l'exercice écoulé, et conformément aux décisions prises par les Assemblées Générales Ordinaires du 20 mai 2022 et du 15 décembre 2022, la rémunération nette globale des cogérants prise en charge par la Société, a été la suivante :

- pour Monsieur Stéphane MAINEULT à un montant net de 78 400,00 euros.
- pour Monsieur Arnaud DELAUNAY à un montant net de 77 300,00 euros.

En outre, l'Assemblée Générale approuve la prise en charge par la Société des cotisations sociales obligatoires, facultatives et CSG déductible à titre de complément de rémunération.

Monsieur Stéphane MAINEULT

Cotisations obligatoires comptabilisées en charges sur l'exercice : 38 898,48 euros

Cotisations facultatives comptabilisées en charges sur l'exercice : 18 214,18 euros

CSG déductible comptabilisée en charges sur l'exercice : 10 483,00 euros

Monsieur Arnaud DELAUNAY

Cotisations obligatoires comptabilisées en charges sur l'exercice : 38 294,48 euros

Cotisations facultatives comptabilisées en charges sur l'exercice : 16 005,74 euros

CSG déductible comptabilisée en charges sur l'exercice : 10 264,00 euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide qu'à compter rétroactivement du 1^{er} janvier 2023, la rémunération fixe nette mensuelle de chacun des cogérants est maintenue à 6 000,00 euros et ce sur douze mois, indépendamment du remboursement sur justification de leurs frais de représentation et de déplacement, et ce jusqu'à décision contraire de la présente assemblée.

La société prendra également en charge les cotisations sociales obligatoires, facultatives, CSG déductible, y afférentes à titre de complément de rémunération.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les cogérants.

57